

08 décembre 2009

Clôture du colloque « La justice face à la crise »

<http://www.presse.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10093&ssrubrique=11374&article=18426>

Extrait du discours de Michèle Alliot-Marie, ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

« ...

*La réforme des professions juridiques sera l'occasion de poser l'ensemble de ces questions. Je veux donner aux avocats les moyens de faire valoir leurs atouts en favorisant les regroupements, en facilitant les échanges européens, en développant les nouvelles technologies.*

*Pour renforcer l'interprofessionnalité, le rapport DARROIS fournit des pistes. Certaines seront mises en œuvre, dans le respect de la diversité des professions du droit. Par exemple, les métiers d'avocat et de conseil en propriété industrielle sont profondément différents. Il n'est donc pas question de les fusionner. En revanche, le rapprochement des professions du droit peut s'envisager dans le cadre d'une formation commune. C'est l'une des pistes envisagées.*

... »